

**Bilan classe bilingue**

Sandra Nobs (PLR)

Il y a une quinzaine d'années, le Service de l'enseignement mettait sur pied une classe bilingue en allemand à Delémont. En parallèle, une offre de cours de langue et culture allemandes était développée dans les trois districts du canton. Ce projet pilote qui devait durer trois ans a été réalisé grâce à un investissement de 1,4 million. L'ouverture d'une classe bilingue visait un double objectif stratégique : l'opération était de nature à séduire des voisins bâlois qui pourraient venir s'établir dans le Jura et elle disait aux Jurassiens l'importance donnée à l'apprentissage de l'allemand à l'école.

Cette structure APB (allemand pour bilingue) est destinée aux élèves bilingues et germanophones de la 3<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> qui, dans leur environnement familial proche, sont au contact de l'allemand et qui fréquentent une école publique du canton du Jura. Elle regroupe les élèves en fonction de leur âge de fréquentation scolaire. Les élèves suivent la session durant une matinée par semaine (quatre leçons) à Delémont, à l'école primaire du Gros-Seuc.

Depuis, l'offre s'est encore étoffée avec les échanges linguistiques et la filière bilingue à Laufon pour les lycéens.

Un effort particulier est demandé aux enseignants des classes ordinaires afin de ne pas aborder de nouveaux apprentissages lorsqu'un élève fréquente la classe APB. Pas toujours simple à mettre en place sachant que, sur une semaine, plusieurs élèves vont s'absenter de la classe pour de l'appui, du soutien, des mesures pédago-thérapeutiques, l'infirmière scolaire, la médiatrice, etc. Il faut savoir jongler aujourd'hui pour enseigner.

**15 ans ont passé et il est temps de faire un bilan :**

- 1. Combien d'élèves sont inscrits par année dans les classes bilingues de Delémont ?**
- 2. Les classes étant situées à Delémont, est-ce que les élèves qui fréquentent l'APB viennent en plus grand nombre de ce district ? Peut-on avoir une statistique par district du nombre d'élèves qui fréquentent ces classes depuis la mise en place de cette offre ?**
- 3. Quel est l'effectif minimum pour ouvrir une classe ?**
- 4. Malgré l'inscription qui se fait au printemps, si un élève ne souhaite plus fréquenter l'APB en cours d'année, il n'est pas obligé de continuer et peut cesser d'y aller. De même, si un élève n'a pas le niveau requis pour fréquenter cette classe, l'enseignant le signale aux parents et il ne peut plus suivre l'enseignement dans cette classe dès octobre déjà. Quelles sont les conséquences alors pour cette classe si le nombre d'élèves diminue en cours d'année et que l'effectif minimum n'est plus atteint ?**
- 5. Est-ce que la classe bilingue est comptabilisée dans l'enveloppe de l'école primaire de Delémont ou celle du Service de l'enseignement ?**
- 6. Il est bien spécifié dans l'offre faite aux parents que les élèves doivent prendre les transports publics dès la 5P. Toutefois, cela n'est pas toujours respecté et des enfants utilisent des transports privés. Lorsque le choix des transports privés est fait, est-ce les parents qui financent ou l'État ? Et si c'est l'État, pour quelles raisons existe-t-il des exceptions ?**
- 7. Peut-on savoir si cette offre a favorisé la venue de familles bâloises dans le canton ? A-t-on des chiffres pour confirmer ?**

Nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Sandra Nobs (PLR)

### **Co-signataires**

- Thomas Vuillaume (PLR)
- Pierre Chételat (PLR)
- André Henzelin (PLR)
- Ernest Gerber (PLR)
- Alain Schweingruber (PLR)
- Irène Donzé (PLR)
- Michel Périat (PLR)
- Stéphane Brosy (PLR)
- Yann Rufer (PLR)
- Rolf Amstutz (PLR)
- Anael Lovis (PLR)
- Aline Nicoulin-Riat (PLR)

Intervention déposée officiellement le 19 février 2025